

FRUX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
40 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 21 janvier 1848.

Quel nom donner à la malheureuse adresse de la chambre des députés, rédigée par M. Vitet? Ce n'est pas l'expression d'une pensée, la manifestation d'une politique; ce n'est rien. Le rédacteur de ce document a redouté d'émettre une idée; il s'est traîné à la suite du discours du trône, il l'a copié, il en a répété jusqu'aux paroles, comme s'il avait peur de rester au-dessous de ce magnifique morceau d'éloquence représentative.

Que le cabinet ose dire que la dernière récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur la patrie, cela n'a rien qui étonne, il est habitué à présenter la situation comme parfaitement heureuse; mais que les députés le répètent, eux qui étaient naguère dans les départements, eux qui ont pu voir la détresse des ouvriers de nos cités, voilà ce qui a droit de surprendre. Non, il n'est pas vrai que les maux soient aujourd'hui moindres que l'année dernière. Les ouvriers qui avaient alors quelques économies les ont dépensées, et comme le travail est en ce moment moins bien rétribué que jamais, il en résulte que la misère est réellement plus grande qu'elle n'était l'hiver passé, quoique le prix du pain ait diminué. Il n'y avait donc dans la commission aucun homme qui ait voulu étudier de près ces questions si graves? Il n'y avait donc, ce qui est plus triste à penser, aucun homme qui ait osé dire ce qu'il avait vu? Quelle foi ajouter, après cela, à ces manifestes de la chambre représentative? Les populations en proie à la misère, le commerce qui souffre, accablé sous une longue et terrible crise, donnent un cruel démenti aux assurances de bien-être prodiguées par la démission de l'adresse; mais qu'importe? l'effet est produit au dehors. Une touchante harmonie règne entre le cabinet et la majorité; que faut-il de plus? On attribuera à la démagogie, à ses mauvais instincts, les dénégations, les récriminations qui ne manqueront pas de se produire dans la discussion. Qui aura-t-on convaincu en France?

L'éloquence de M. de Montalembert a déteint sur l'œuvre de M. Vitet; celui-ci a essayé de stygmatiser les banquets réformistes, celui-ci a répété contre eux les menaces du ministère. Il a parlé lui aussi de passions ennemies, d'entraînements aveugles. Oui, vraiment! ceux-là ont été bien insensés, des ennemis de bien mauvaise foi, qui ont osé parler de corruption! Qui se permet de répéter ce mot? Qui a l'audace de rappeler l'affaire Parmentier, les dilapidations de Rochefort, celles de l'hôpital où un officier comptable volait les malades? Ce sont là des accidents; mais de la corruption! fi donc!

Il n'y a que des passions ennemies qui se permettent de trouver mauvais le marché de cent mille francs pour un privilège de théâtre, l'offre d'un projet de loi aux maîtres de poste moyennant douze cent mille francs, de condamner tous ces tripotages électoraux. Il n'y a que des entraînements aveugles qui désirent plus de moralité dans le gouvernement, qui demandent la liberté de la presse plus réelle, plus complète, condamnent la jurisprudence Bourdeau et veulent que l'institution du jury ne soit pas une fiction. Cela est bien entendu.

Quatre-vingt mille citoyens ont pris part aux manifestations réformistes, ont applaudi les orateurs demandant une loi électorale plus large, passant en revue et condamnant en termes énergiques la politique ministérielle à l'égard de la Pologne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal; d'autres citoyens, en bien plus grand nombre encore, qui n'ont pu assister aux banquets, se sont associés de tout leur cœur aux paroles qui y ont été prononcées; ce sont tous des ennemis aveugles, si l'on en croit M. Guizot, M. de Montalembert et M. Vitet. On peut se consoler d'être aveugle avec tant d'hommes qui ont fort bien vu les fautes du ministère et indiqué l'abîme où il conduit la France. Si tous ces hommes sont seulement des ennemis, il faut convenir que le cabinet en a beaucoup, et qu'après une existence de sept années, il a fort mal trouvé le moyen de conquérir l'affection et l'estime de la nation.

Les lourdes phrases de M. Vitet ne changeront pas la situation; l'adresse de la chambre des pairs, celle de la chambre des députés, copies malheureuses du discours d'ouverture, peuvent être votées par des majorités dévouées, elles ne persuaderont pas à un peuple souffrant que sa position est devenue meilleure, que la politique ministérielle est plus sage, plus prévoyante, plus nationale.

La séance fameuse dans laquelle M. de Montalembert a soulevé toutes les passions ennemies de la liberté, où le légitimiste a conquis les suffrages du futur régent, doit être une leçon pour le pays et pour les députés de l'opposition. Le premier peut voir quel avenir on lui prépare; les seconds comprendront peut-être le rôle que leur fait l'attitude du pouvoir. Il existe désormais une ligne de démarcation profonde, bien tranchée, entre la majorité ministérielle et la minorité qui a pris part aux banquets, y a porté la parole, y a adhéré par des lettres. Nous allons voir comment celle-ci recevra les qualifications brutales qu'on lui jette; elle a sa conduite à justifier, non pas à nos yeux, mais devant l'Europe tout entière, en traînant sur la sellette la politique ministérielle, en la démasquant d'une manière complète, avec l'énergie que l'on met aujourd'hui à la combattre elle-même.

M. Gourgaud a avoué qu'il y avait de la poudre et des boulets dans les forts détachés, parce que l'une s'y conserverait mieux et que les autres avaient besoin d'y être transportés d'avance. Mais nous ne croyons pas que nos magasins à poudre situés sur nos frontières et sur divers points de l'intérieur de la France aient moins le privilège de conserver la poudre; et quant aux boulets, c'est se moquer que supposer que, si l'ennemi menaçait nos frontières et les franchissait, on n'aurait pas le temps de conduire jusqu'aux forts autant de boulets qu'on voudrait. Il ne faut pas oublier que l'ennemi ne pourrait venir attaquer les fortifications qu'avec un matériel formidable qu'on n'amènerait pas autour de Paris sans d'immenses difficultés.

D'un autre côté, les plus graves révélations viennent de toutes parts contredire les affirmations touchant l'absence de canons dans les forts. On cite les maisons de roulage qui ont fait le transport des pièces; les témoins sont nombreux, et, en admettant la bonne foi de M. le ministre de la guerre et de M. le général Gourgaud, il y a de fortes présomptions qu'ils se trompent.

En l'état des choses, et quand les esprits prompts à s'alarmer croient qu'on trame quelque attentat contre la liberté de la capitale, attentat qui, d'ailleurs, serait une folie monstrueuse; quand les hommes attachés à la loi s'inquiètent d'une conduite qui semble dénuée de franchise, nous sommes un peu étonnés, à vrai dire, qu'aucun député ne s'adresse à M. le ministre de la guerre pour obtenir de lui, si la médaille ne suffit pas, de pouvoir visiter les forts détachés. M. le ministre ne devrait pas s'offenser de ce qui aurait l'air d'un acte de défiance. Le régime constitutionnel, c'est la méfiance organisée, et la mission générale des députés, contrôleurs des actes du cabinet, c'est de se défier.

Si quelques députés, ceux-là même qui sont le plus soupçonneux, venaient nous dire, du haut de la tribune, qu'il n'y a pas de canons dans les forts, le pays serait rassuré à peu près. S'ils nous apprenaient que le gouvernement refuse de laisser pénétrer les visiteurs, même membres du parlement, dans ces fortifications, la France comprendrait, et agirait en conséquence.

Nous soumettons aux députés ces courtes observations.

On lit dans le *Moniteur Parisien* du 17 janvier :

Le gouvernement ayant annoncé que des mesures seraient prises pour prévenir efficacement l'abus des traités ayant pour objet les démissions d'emplois publics, il paraît qu'un projet de loi a été préparé en ce sens et va être présenté très prochainement aux chambres.

M. Guizot a fait annoncer ce projet de loi pour amortir les attaques auxquelles il s'attend de la part de l'opposition, et pour fermer d'ailleurs la bouche à M. Dupin, qui avait déclaré qu'il descendrait, lui aussi, dans l'arène, si on ne lui donnait pas cette satisfaction. Si le projet annoncé devient jamais loi de l'Etat, ce qui ne nous paraît pas encore bien certain, le pays sera redevable de ce bienfait à l'opposition; car qui oserait dire que sans ses révélations, sans ses justes et sévères remontrances, le ministère aurait jamais songé à imposer de lui-même cette limite à la corruption?

Affaires d'Italie.

On mande de Modène que plusieurs arrestations ont eu lieu parmi les troupes de Modène, par suite de signes de mécontentement à l'occasion de l'entrée des troupes autrichiennes et de tendances qui se manifestent partout en faveur des idées libérales. On a mis aux fers des soldats d'Este, de Carrare et de Massa.

Le cabinet de Naples a refusé de s'allier au reste de l'Italie pour le projet d'union des douanes italiennes. Il a allégué que le but de l'union ne lui paraissait pas exclusivement économique, et que les moyens d'exécution n'étaient pas suffisamment précis. Le roi voulait, d'ailleurs, soumettre la question à une commission sur le rapport de laquelle il déciderait définitivement.

Paris, le 19 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a des gens disposés à amnistier M. Guizot de tous les scandales révélés par l'ex-receveur particulier de Corbeil, parce que, disent-ils, tous ces tripotages se sont traités sans qu'il en soit résulté le moindre bénéfice pour le ministre sous le patronage duquel ils avaient lieu. Ces gens-là trouvent apparemment qu'on est suffisamment honnête du moment qu'on ne retire aucun profit personnel des sales affaires dans lesquelles on met la main. Si cette morale, qui a des partisans nombreux dans les hautes régions du gouvernement, était reçue et faisait loi pour la conscience des hommes qui sont spécialement chargés de veiller à ce que les idées de probité et d'intégrité ne soient pas entamées et sacrifiées aux plus honteuses pratiques, il faudrait s'empressement tout d'abord de reviser le jugement qui a eu lieu l'année dernière devant la cour des pairs, et par lequel MM. Cubières, Parmentier et Pellapra ont été, tout aussi bien que l'ex-ministre Teste, flétris et condamnés. Dans cette affaire, le ministre seul avait trouvé son profit; pour MM. Cubières, Parmentier et Pellapra, elle n'avait abouti qu'à des sacrifices. Est-ce que cela a empêché la cour des pairs de prononcer contre ces derniers une condamnation? Pas le moins du monde. C'est qu'elle comprenait que toute participation à des faits réprouvés par la délicatesse ou par la loi était condamnable, n'en fût-il résulté pour ceux auxquels elle était imputable aucun avantage appréciable en billets de banque ou en monnaie d'or ou d'argent.

Il n'est donc pas nécessaire qu'en consultant, en provoquant, en

facilitant, en tolérant les divers arrangements qui ont permis de faire arriver à la cour des comptes le député Peyre, M. Guizot ait eu sa part des sacrifices consentis par M. Petit, pour que sa conduite soit répréhensible aux yeux de la morale ou de la loi; et nous n'hésitons pas à dire que si M. le ministre des affaires étrangères a autorisé ces tripotages, il est tout aussi coupable que s'il avait eu un intérêt personnel, un intérêt d'argent à prêter la main à ces transactions indignes des ministres qui se respectent. D'ailleurs, pourrait-on nier que M. Guizot n'eût pas au moins un intérêt politique à faire arriver à bien le marché qui devait ouvrir les portes de la cour des comptes à M. Peyre? Au moment où ce marché se négociait, le cabinet était loin d'avoir à son service une majorité de satisfaits aussi dévouée que celle qui fonctionnait depuis quinze mois; le déplacement de quelques voix pouvait à tout instant mettre son existence en question. Il fallait donc, par tous les moyens, augmenter le nombre des amis du ministère, et, pour cela, le meilleur moyen n'était-il pas de satisfaire les ambitions impatientes et les cupidités affirmées? M. Peyre sollicitait et attendait depuis long-temps; si l'on eût prolongé son martyre, il pouvait se fâcher, il pouvait passer dans le camp de l'opposition et entraîner à sa suite deux ou trois amis. Il n'en fallait pas davantage pour perdre le cabinet. Dès lors, n'est-il pas évident que M. Guizot avait un très grand intérêt à ménager et à satisfaire cet honorable, et que s'il savait qu'en faisant demander à M. Petit de lui procurer une démission à la cour des comptes, il manquait à la dignité du pouvoir, il savait aussi qu'il fortifiait le ministère et qu'il s'assurait, à lui, la conservation de son portefeuille?

On dira peut-être que ce n'est pas M. le ministre des affaires étrangères qui a conduit cette ignoble affaire. D'accord, et nous ne demandons pas mieux que de l'entendre déclarer que moralement et matériellement il n'y a été pour rien; mais il est acquis à la discussion que c'est dans son hôtel et dans l'antichambre même de son cabinet qu'elle s'est traitée; que c'est son secrétaire particulier, un homme que depuis il a fait commandeur de la Légion d'Honneur, qui a été le principal entremetteur entre M. Petit, bailleur de fonds, et le conseiller-maire titulaire qui consentait à vendre sa démission. En supposant qu'il ait ignoré ces choses-là à l'époque où elles s'accomplissaient, M. Guizot les connaît aujourd'hui tout aussi bien que nous, aussi bien que toute la France, qui s'en est indignée et attend de l'opposition qu'elle en fasse bonne et complète justice. Comment se fait-il donc qu'il n'ait pas désavoué le subalterne qui a mêlé son nom à ce dégoûtant trafic? Comment se fait-il que M. Génie soit encore aujourd'hui le secrétaire particulier, le secrétaire intime de M. le ministre des affaires étrangères? C'est qu'évidemment, dans le marché dont M. Odilon Barrot demandera compte demain à M. Guizot, M. Génie n'était que le prête-nom et l'agent de cet austère tripoteur, qui se respectait trop sans doute pour se faire lui-même courtier de démissions et marchand de places.

Eh bien! si la question doit se poser ainsi; si M. Génie, comme cela est trop certain, n'a agi que par les ordres et en vertu des instructions de M. Guizot, à qui fera-t-on croire que, parce qu'il n'est rien entré dans la poche de ce ministre de la somme déboursée par M. Petit, il peut aujourd'hui se laver les mains de ces repoussants tripotages et en décliner toute responsabilité?

Comme on le voit, la question va se poser d'une manière très grave, et il est même possible qu'elle aboutisse à la proposition formelle de la mise en accusation de M. Guizot. Nous savons bien que ce personnage est parfaitement rassuré contre les conséquences d'une telle proposition; avec une majorité fidèle et complaisante, on se tire des situations les plus difficiles; et, fût-il d'ailleurs menacé d'être renvoyé devant la cour des pairs, il aurait encore la possibilité, s'il n'était pas suffisamment certain de l'indulgence de ses juges, de se façonner, par une fournée de pairs qui aurait les proportions qu'il lui conviendrait de lui donner, un tribunal dont la décision lui serait connue d'avance. Mais M. Guizot n'aura ni ces inquiétudes ni ces soucis. Quoi qu'il arrive, il a dans la chambre des amis dévoués qui le soutiendraient et le défendraient contre l'opposition, eût-il été cent fois plus coupable qu'il ne l'a été. Nous nous attendons donc à le voir proclamer un parfait honnête homme. Cela est de rigueur, et la majorité a trop de savoir-vivre pour y manquer.

Voici le texte de la proposition déposée lundi 17 par M. Dupin sur le bureau du président de la chambre des députés :

« Tout fonctionnaire public qui sera convaincu d'avoir trafiqué de sa place en provoquant ou agréant des dons ou promesses ayant pour objet d'amener sa démission, sera condamné : 1° à la dégradation civique; 2° à un emprisonnement de trois mois au moins et de cinq ans au plus.

» Les mêmes peines seront applicables à toute personne qui, en connaissance de cause, aura concouru à une telle négociation, soit qu'elle ait agi pour son propre compte ou comme intermédiaire pour le compte d'autrui.

» Paris, le 17 janvier 1848. »

Et c'est le 17 janvier que le *Moniteur* du soir annonçait que le gouvernement proposerait dans cette session une loi contre le trafic des places. Le ministère a eu peur de l'initiative de M. Dupin; il s'est laissé pousser par les épaules et a obéi à l'impulsion.

Mais la proposition de M. Dupin ne retombe pas seulement sur le ministère; elle pèse sur ses agents et confidentes. Cependant le petit *Moniteur* ne nous a nullement appris la destitution de M. Génie, qui, si l'ex-receveur de Corbeil a dit vrai, serait, d'après la proposition Dupin, passible de la dégradation civique, d'une amende représentée par le double de 6,000 fr. de rente viagère, et de trois mois à cinq ans de prison. M. Guizot nous réserve-t-il pour la tribune la nouvelle de sa révocation?

— Tout le monde s'attend, pour demain, à une discussion des plus animées et des plus sérieuses. Les amis de M. Guizot se flattent que quelques explications fort courtes données par le ministre l'empêcheront de prendre les proportions que l'opposition entend lui donner; mais l'opposition est maîtresse du terrain, et elle ne s'en laissera pas déloger par la majorité avant d'avoir livré la bataille à ce système de corruption dont le cabinet a uniquement vécu depuis qu'il existe.

Si le débat n'aboutit point à une proposition formelle de mise en

